

AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT - IC

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/04/2025

MONÉTAIRE STANDARD ■

Article 8 ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **250 378,2403 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **29/04/2025**
Actif géré : **48 687,65 (millions EUR)**
Code ISIN : **FR0010251660**
Code Bloomberg : **CATRESC FP**
Code Reuters : **LP65018173**
Code SEDOL : **-**
Indice de référence : **100% €STR CAPITALISE (OIS)**
Type de VL Monétaire : **VL variable**

Objectif d'investissement

En souscrivant à ce Fonds, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans.

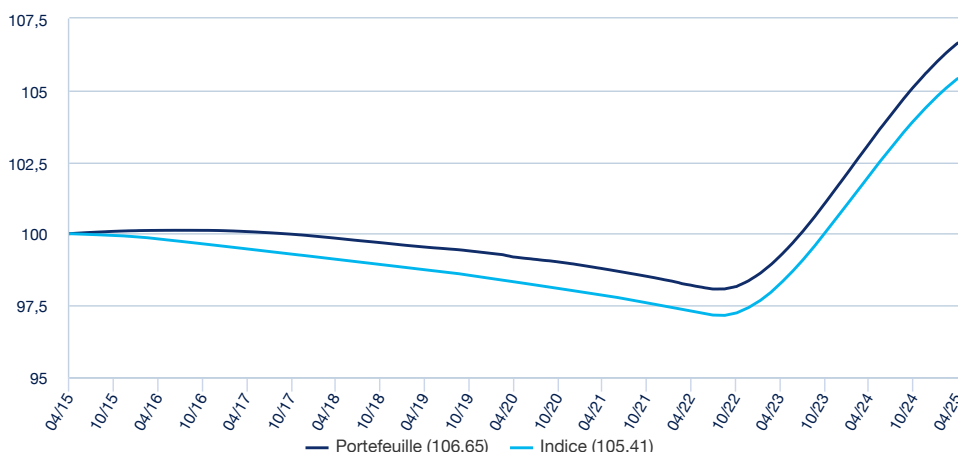
L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Néanmoins, en période de rendements négatifs sur le marché monétaire, le rendement du fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Fonds non garanti en capital

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant Supérieure à 1 mois. Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

WAM et WAL (en jours, source : Amundi)

	WAL	WAM
30/04/2025	126	3
31/03/2025	125	2
28/02/2025	120	2
31/01/2025	113	3
31/12/2024	123	4
29/11/2024	132	3
31/10/2024	134	4
30/09/2024	128	4
30/08/2024	129	3
31/07/2024	138	4
28/06/2024	138	5
31/05/2024	144	5

WAL (Weighted Average Life) : Durée de vie moyenne pondérée (DVMP) exprimée en nombre de jours

WAM (Weighted Average Maturity) : Maturité moyenne pondérée (MMP) exprimée en nombre de jours

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le
	30/12/2024	31/03/2025	30/01/2025	29/04/2024	28/04/2022	29/04/2020	29/04/2015	31/08/2006	
Portefeuille	2,72%	2,42%	2,61%	3,41%	2,78%	1,46%	0,65%	1,11%	
Indice	2,64%	2,37%	2,54%	3,33%	2,70%	1,40%	0,53%	0,90%	
Ecart	0,08%	0,05%	0,07%	0,08%	0,08%	0,06%	0,12%	0,22%	

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Portefeuille	3,86%	3,38%	-0,01%	-0,54%	-0,40%	-0,29%	-0,31%	-0,17%	0,01%	0,21%
Indice	3,77%	3,29%	-0,03%	-0,53%	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%	-0,11%
Ecart	0,09%	0,10%	0,02%	-0,01%	0,07%	0,10%	0,06%	0,19%	0,33%	0,32%

* Source : Fund Admin. Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 360 jours sur une période < 1 an et 365 jours sur une période > 1 an (exprimées à l'arrondi supérieur). La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	0,07%	0,21%	0,27%	0,22%
Volatilité de l'indice	0,07%	0,20%	0,27%	0,23%
Tracking Error ex-post	0,01%	0,01%	0,01%	0,02%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.



Patrick Simeon

Responsable de la gestion Monétaire

Commentaire de gestion

Politique monétaire :

La Banque Centrale Européenne a baissé ses taux d'intervention le 17 avril (effectif le 23 avril) de 25 points de base ramenant le taux refi, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal respectivement à 2.40%, 2.25% et 2.65%.

Le niveau de l'€str s'est établi aux alentours de 2.16% au cours de la deuxième partie du mois.

Lors de la conférence de presse du 17 avril, le Conseil des gouverneurs a noté que les perspectives de croissance se sont détériorées en raison de la montée des tensions commerciales, mais s'est montré relativement optimiste quant aux pressions inflationnistes intérieures en affirmant que l'inflation des services a également nettement diminué.

La BCE a continué de souligner qu'elle «suivrait une approche dépendante des données et au cas par cas» et qu'elle ne «s'engage pas à l'avance sur une trajectoire de taux particulière».

La BCE continuera à rester «prête» et «agile».

La prochaine réunion de politique monétaire se tiendra le 5 juin 2025.

Politique de gestion :

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 3 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 13 à €str + 31 bps.

A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 12% de l'actif du fonds.

La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 15% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 126 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C (0.987) en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D (0.483).

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Principales lignes (Source : Amundi)

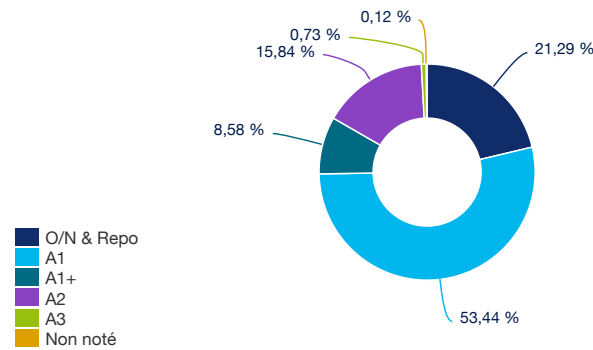
	Portefeuille	Maturité	Pays	Groupe d'instrument	Contrepartie *
RWE AG	1,08%	06/05/2025	Allemagne	Monétaire	-
SG ISSUER SA	1,00%	16/12/2025	Luxembourg	Obligations	-
RWE AG	0,72%	15/05/2025	Allemagne	Monétaire	-
ITALIAN REPUBLIC	0,69%	01/05/2025	Italie	Repo	UNICREDIT SPA
NATIXIS SA	0,68%	03/10/2025	France	Monétaire	-
CREDIT AGRICOLE SA	0,67%	23/06/2025	France	Monétaire	-
CREDIT INDUS ET COMMERCIAL SA	0,66%	11/03/2026	France	Monétaire	-
ITALIAN REPUBLIC	0,65%	01/05/2025	Italie	Repo	UNICREDIT SPA
BANQUE FED CREDIT MUTUEL	0,65%	03/10/2025	France	Monétaire	-
NATIXIS SA	0,64%	07/11/2025	France	Monétaire	-

* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

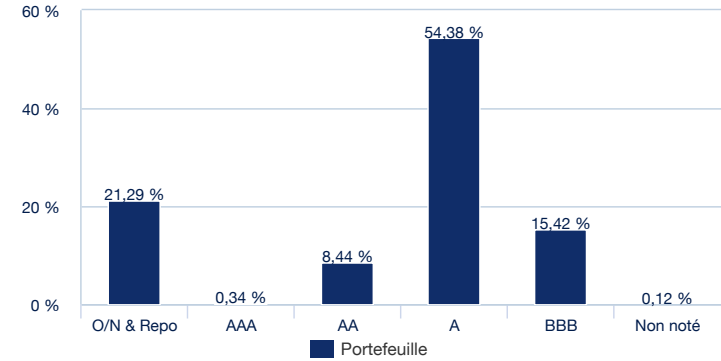
MONÉTAIRE STANDARD

Répartition par notations court terme (Source : Amundi) *



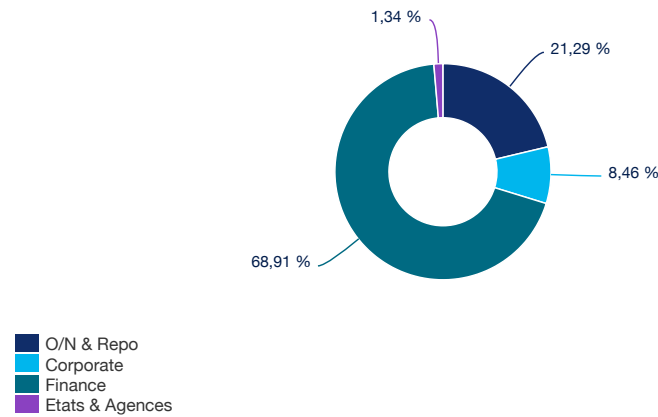
* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

Répartition par notations long terme (Source : Amundi) *

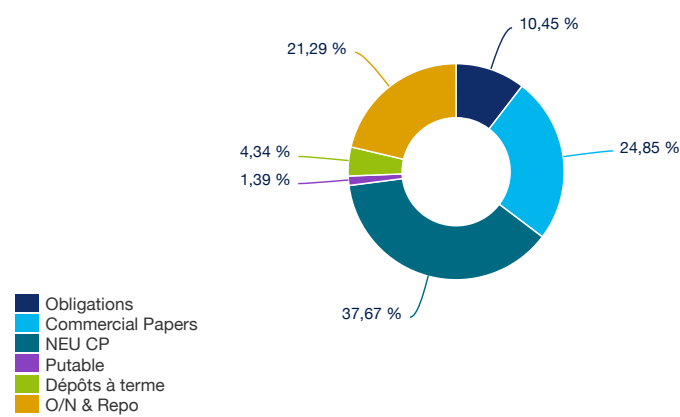


* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

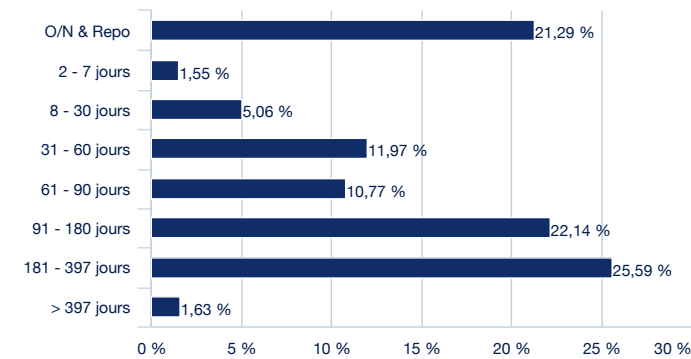
Répartition du portefeuille - Secteurs (Source : Amundi)



Répartition du portefeuille - Types d'instruments (Source : Amundi)



Répartition par maturité (Source : Amundi) *



* O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité *	0,01
Note moyenne	A
Nombre de lignes	367
Nombre d'émetteurs	89

* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

MONÉTAIRE STANDARD ■

Ratio de Liquidités * (Source : Amundi)

Actifs à échéance journalière	19.11 %
Actifs à échéance hebdomadaire	27.91 %

*RÈGLEMENT (UE) 2017/1131 sur les Fonds Monétaires

Pour les fonds monétaires standard, au moins 7,5 % de ses actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 15 % de ses actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Matrice Notations long terme / Maturités (Source : Amundi)

	AAA	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	BBB-	Non noté	O/N & Repo	Total
0-4 mois	0,18%	1,35%	3,83%	18,24%	4,39%	0,63%	3,47%	4,99%	0,14%	0,08%	21,16%	58,47%
4-12 mois	0,16%	1,45%	1,81%	21,36%	7,87%	0,42%	1,69%	4,23%	-	0,03%	0,14%	39,16%
12-18 mois	-	-	-	-	0,74%	0,23%	0,37%	0,38%	-	-	-	1,71%
18-24 mois	-	-	-	0,44%	-	0,07%	0,16%	-	-	-	-	0,66%
Total	0,34%	2,81%	5,64%	40,03%	13,00%	1,34%	5,69%	9,60%	0,14%	0,12%	21,29%	100%

Matrice Pays / Secteurs / Maturités (Source : Amundi)

	0-1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	Total
Zone Euro	6,05%	18,80%	18,80%	20,37%	1,29%	65,31%
Autriche	-	0,21%	-	-	-	0,21%
Finance	-	0,21%	-	-	-	0,21%
Belgique	-	-	1,49%	0,35%	-	1,83%
Finance	-	-	1,49%	0,35%	-	1,83%
Finlande	0,34%	1,22%	0,67%	-	-	2,22%
Finance	0,34%	1,22%	0,67%	-	-	2,22%
France	1,30%	12,55%	12,46%	12,85%	0,42%	39,59%
Corporate	0,47%	0,54%	1,37%	0,09%	-	2,47%
Finance	0,77%	11,19%	10,98%	12,76%	0,42%	36,12%
Etats & Agences	0,07%	0,82%	0,10%	-	-	1,00%
Allemagne	2,48%	0,35%	0,30%	0,95%	-	4,08%
Corporate	2,09%	-	-	0,23%	-	2,32%
Finance	0,39%	0,35%	0,30%	0,72%	-	1,76%
Irlande	0,16%	-	-	0,08%	-	0,24%
Finance	0,16%	-	-	0,08%	-	0,24%
Italie	0,81%	2,24%	1,16%	1,73%	0,37%	6,31%
Corporate	-	0,36%	-	-	-	0,36%
Finance	0,81%	1,89%	1,16%	1,73%	0,37%	5,95%
Luxembourg	0,20%	0,59%	0,78%	2,98%	-	4,54%
Corporate	-	-	0,10%	0,00%	-	0,10%
Finance	0,20%	0,59%	0,68%	2,98%	-	4,44%
Pays-Bas	0,43%	0,89%	1,60%	1,24%	0,50%	4,67%
Corporate	-	-	0,07%	-	0,07%	0,14%
Finance	0,43%	0,89%	1,53%	1,24%	0,44%	4,53%
Espagne	0,33%	0,74%	0,35%	0,19%	-	1,61%
Corporate	0,29%	0,15%	-	-	-	0,44%
Finance	0,04%	0,59%	0,35%	0,19%	-	1,18%
Reste du monde	0,56%	3,93%	4,05%	3,78%	1,07%	13,39%
Canada	0,08%	0,92%	0,48%	1,17%	0,23%	2,89%
Finance	0,08%	0,92%	0,48%	1,17%	0,23%	2,89%
Danemark	-	-	-	-	0,16%	0,16%
Corporate	-	-	-	-	0,16%	0,16%
Japon	-	-	0,56%	0,87%	0,23%	1,65%
Corporate	-	-	-	0,87%	0,23%	1,09%
Finance	-	-	0,56%	-	-	0,56%
Supranational	-	-	0,34%	-	-	0,34%
Etats & Agences	-	-	0,34%	-	-	0,34%
Suède	0,28%	1,45%	1,71%	1,24%	0,09%	4,76%
Corporate	-	-	-	0,40%	0,09%	0,48%
Finance	0,28%	1,45%	1,71%	0,84%	-	4,28%
Royaume-Uni	0,20%	1,32%	0,95%	0,31%	-	2,79%
Corporate	0,10%	-	-	-	-	0,10%
Finance	0,10%	1,32%	0,95%	0,31%	-	2,69%
États-Unis	-	0,24%	-	0,19%	0,38%	0,80%
Corporate	-	0,24%	-	0,19%	0,38%	0,80%
O/N & repo	18,28%	0,60%	2,42%	-	-	21,29%

MONÉTAIRE STANDARD ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	01/12/2005
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Monétaire standard
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0010251660
Code Bloomberg	CATRESC FP
Souscription minimum: 1ère / suivantes	10 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	-
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,11%
Durée minimum d'investissement recommandée	Supérieure à 1 mois
Historique de l'indice de référence	01/07/2021: 100.00% €STR CAPITALISE (OIS) 02/07/2004: 100.00% EONIA CAPITALISE (O.I.S.) (BASE 360) - DISCONTINUED
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours connu
Date de valeur rachat	J
Date de valeur souscription	J
Particularité	Non

Pour plus d'informations concernant les frais applicables se référer aux KID et prospectus du fonds

Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

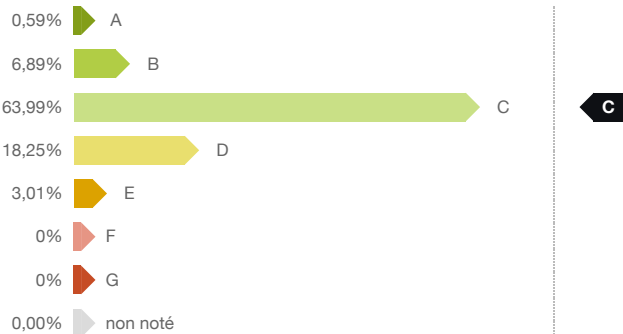
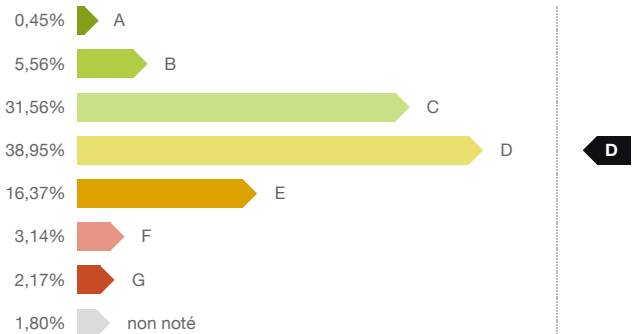
ISR selon Amundi

Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes F et G ¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement après exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés
- 3-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille ²

NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Du portefeuille²De l'univers de référence³

Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	C
Social	C
Gouvernance	C
Note Globale	C

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

% du portefeuille noté ESG ²	99,89%
---	--------

¹ En cas de déclassement des émetteurs notés en dessous de E, la société de gestion a vocation à vendre les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires.

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le code de transparence du fonds disponible sur les sites de la société de gestion et de l'AFG <http://www.afg.asso.fr>.

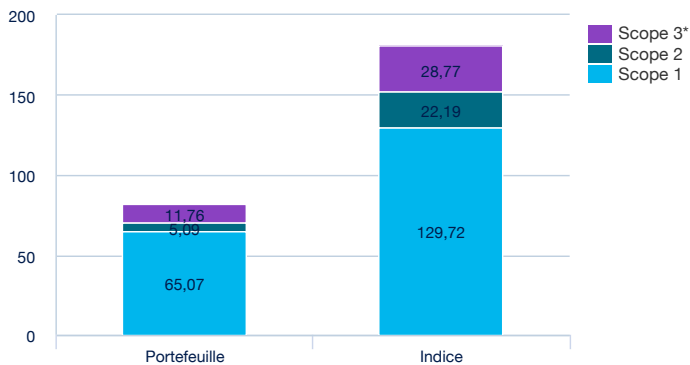
MONÉTAIRE STANDARD ■

Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

Environnement¹

Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO₂ / M€ (Portefeuille/Indice) : 81,92 / 180,68

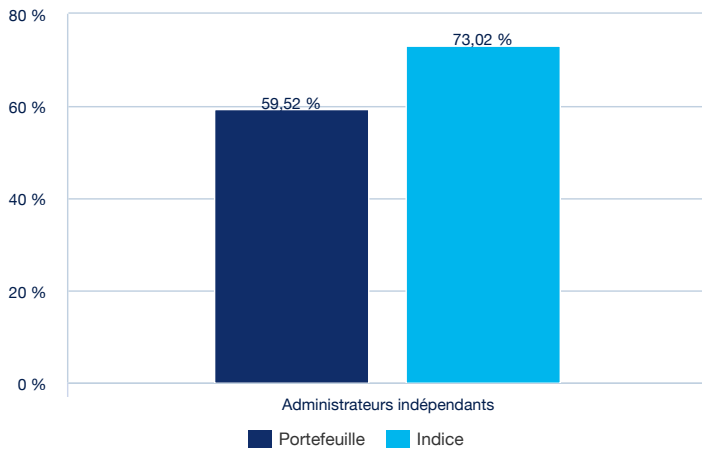
Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO₂ équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

* Source: TRUCOST, fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture 88,69% 95,99%

Gouvernance⁴

Indépendance du Conseil d'Administration

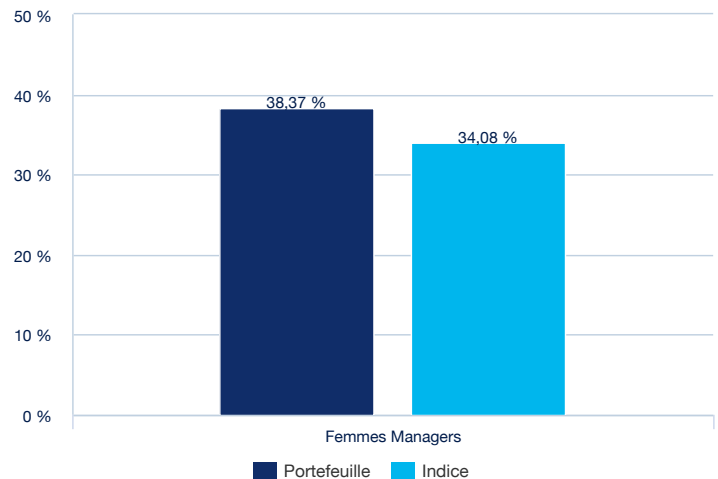


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 77,40% 92,46%

Social²

Mixité des Managers

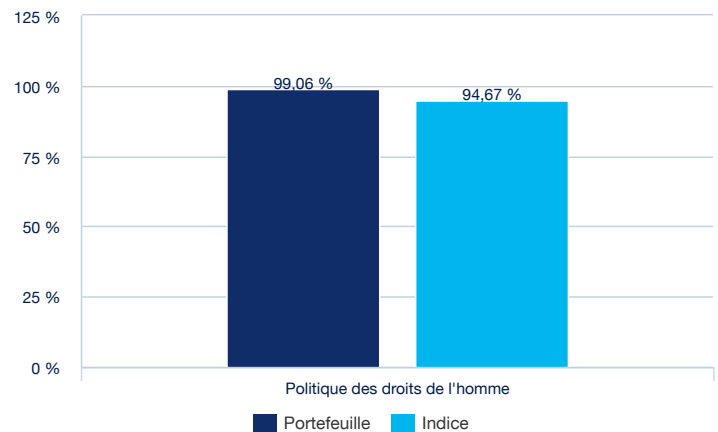


Pourcentage moyen de managers féminins au sein des entreprises.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 87,21% 84,38%

Respect des droits Humains³

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (portefeuille/indice) 77,58% 92,75%

MONÉTAIRE STANDARD ■

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO₂ par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : Toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3 - Source : modèle EEI-O Trucost (modèle d'entrée/sortie étendu à l'environnement de Trucost).

2. Indicateur Social: Pourcentage de femmes managers. Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. S'il existe une répartition en pourcentage par catégorie, comme les cadres supérieurs, les cadres moyens, les cadres subalternes, nous considérons alors le pourcentage de femmes cadres moyens. Pourcentage de femmes cadres = nombre de femmes cadres/nombre total de cadres*100. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Respect des Droits Humains. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

4. Indépendance du Conseil d'Administration. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.